

**Arrêté du 8 novembre 2010 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes)
à l'École nationale des greffes
NOR : JUSB1028903A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 17 février 2005 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer une régie de recettes et une régie d'avances auprès de l'École nationale des greffes ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame LOGEROT Francine, épouse MORIZOT, adjointe administrative principale de première classe, en sa qualité de régisseuse titulaire de l'École nationale des greffes.

Article 2

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame BIANCOLLI Audren, adjointe administrative principale de deuxième classe, en sa qualité de régisseuse suppléante de l'École nationale des greffes.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par la directrice de l'École nationale des greffes, en sa qualité d'ordonnateur secondaire au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 8 novembre 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE